

## Un bilan en demi-teintes

SOLANGE LEFEBVRE ET GUILLAUME ST-LAURENT (DIR.), *Dix ans plus tard : La commission Bouchard-Taylor, succès ou échec ?*, Montréal, Québec Amérique, 2018, 357 pages

Louis Perron

Volume 13, Number 1, Fall 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/89091ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (print)

1929-5561 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Perron, L. (2018). Review of [Un bilan en demi-teintes / SOLANGE LEFEBVRE ET GUILLAUME ST-LAURENT (DIR.), *Dix ans plus tard : La commission Bouchard-Taylor, succès ou échec ?*, Montréal, Québec Amérique, 2018, 357 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 13(1), 11–12.



## UN BILAN EN DEMI-TEINTES

Louis Perron

École d'Éthique publique, Université Saint-Paul

SOLANGE LEFEBVRE ET  
GUILLAUME ST-LAURENT (DIR.)  
**DIX ANS PLUS TARD : LA  
COMMISSION BOUCHARD-  
TAYLOR, SUCCÈS OU ÉCHEC ?**  
Montréal, Québec Amérique, 2018,  
357 pages

On en a beaucoup parlé, on a beaucoup écrit sur elle. Elle laisse, dans son sillage, « [...] dix ans de controverses et de débats », selon le sous-titre de l'introduction. Qu'en est-il, dix ans plus tard, de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, dite commission Bouchard-Taylor ? Qu'en reste-t-il ? Cet ouvrage, fruit d'un colloque scientifique international et interdisciplinaire, veut répondre à cette question. On ne trouvera bien entendu pas de réponse définitive, absolue, à la question posée par le titre. Mais le lecteur y trouvera matière à alimenter sa réflexion.

L'ouvrage est divisé en cinq parties. La première s'interroge sur la responsabilité et le rôle des médias dans les événements qui ont conduit à la création de la commission. Puisque celle-ci a estimé que la crise résultait de fausses perceptions, la question se pose d'elle-même : est-ce la faute aux médias ? Pour répondre à cette question, on a réuni en table ronde les journalistes Alain Saulnier, Rima Elkouri, Jeff Henrich et Josée Boileau. Suit un texte senti de la même Josée Boileau, qui dénonce le fait qu'on ait trop imputé la genèse de la crise aux médias et pas assez au politique. Maryse Potvin survole la décennie postérieure à la publication du rapport de la commission dans le contexte de la montée du racisme ; elle dénonce le tablettage politique du rapport. Enfin, une synthèse comparative de Solange Lefebvre souligne la complexité de la réception médiatique à laquelle la commission n'a pas échappé.

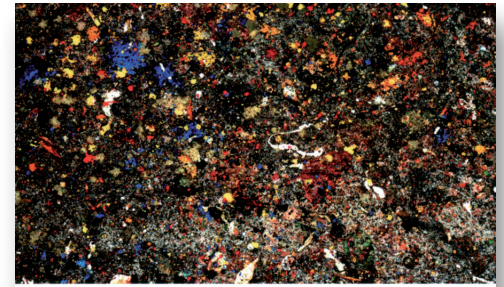
La seconde partie porte sur les retombées politiques et juridiques de la commission. Alain-G. Gagnon et François Boucher réfléchissent sur la notion d'interculturalisme et estiment qu'il est temps d'officialiser ce concept promu par la commission. Daniel Turp s'oppose au jugement de Lefebvre et estime que la commission a été un échec. À ses yeux, le débat demeure inachevé et ce n'est pas le projet de loi actuel qui va le clore. Rachida Azdouz déplore elle aussi le statu quo et le piétinement tout en reconnaissant cer-

taines avancées. On trouve le même constat d'ensemble chez Pierre Boisset : alors que le politique piétine, le judiciaire tâtonne. Le texte qui clôt cette section présente le service-conseil offert par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Il offre un point de vue concret sur la question des accommodements raisonnables, tout en soulignant que ce service demeure trop peu connu.

**À l'image de l'ensemble du débat sur les accommodements raisonnables, ce livre n'approfondit pas suffisamment certaines questions fondamentales. Une réflexion approfondie sur l'accueil des nouveaux arrivants semble manquer, qui permettrait d'en surmonter une vision souvent trop idéaliste.**

La troisième partie propose une analyse comparative de débats nationaux. Peter Scholten examine trois commissions européennes et en défend la valeur et la nécessité. Un texte d'Anne-Laure Zwilling estime que c'est un facteur positif que les pays européens se préoccupent de la diversité religieuse sans pour autant avoir trouvé la formule miracle. Comparant la situation de l'Espagne à celle du Québec, Francisco Colom Gonzales critique les approches culturalistes de l'intégration sociale dont font partie les politiques identitaires. Critique à l'égard du rapport des commissaires Bouchard et Taylor, il affirme que traiter les conflits d'intégration comme de simples conflits culturels n'est pas la piste à privilégier. Pour sa part, Peter Beyer analyse les débats des vingt dernières années sur la diversité et l'identité dans quatre états occidentaux : Canada, Québec, États-Unis et Royaume-Uni. Il identifie les points communs et les points de divergence et note que chaque état a adopté des mesures différentes. Il souligne l'importance de tenir compte des contextes historiques.

La quatrième partie se penche sur l'aménagement de la diversité ailleurs dans le monde. Examinant le cas du Royaume-Uni, Tariq Modood critique l'interculturalisme prôné par Bouchard et Taylor, qui se situe en deçà de ce qu'exige le multiculturalisme. Inger Furseth montre que, contrairement à la commission Bouchard-Taylor, qui a d'ailleurs reçu peu d'échos dans les pays scandinaves, ceux-ci n'hésitent pas à aborder de front la



Sous la direction de Solange Lefebvre et Guillaume St-Laurent



question religieuse, en liant intégration et religion. Chaque pays suit sa propre voie, bien que les politiques soient de plus en plus similaires. Deux textes abordent successivement les situations australienne et polonaise. Le texte sur l'Australie (Gary D. Bouma et Anna Halakoff) met de l'avant le concept de cosmopolitisme, comme position englobant et dépassant le clivage pluralisme/nationalisme, alors que celui sur la Pologne (Magdalena Dembinska et Katarzyna Karnaszewska-Michalska) examine les initiatives et modèles d'intégration locaux qui y sont proposés, dans un pays homogène où le problème de l'immigration et de l'intégration est encore récent.

Dans une série de textes plus spéculatifs, la cinquième et dernière partie développe une réflexion sur les fondements du pluralisme et de l'égalité. Lori G. Beaman critique la notion d'accommodement raisonnable qui ne respecterait pas l'égalité profonde. Joseph Yvon Thériault reproche au rapport Bouchard-Taylor l'oubli de la pensée communautarienne. Guillaume St-Laurent critique l'interculturalisme au motif qu'il ne fait pas suffisamment place au droit collectif des nations. Karel J. Leyva montre la compatibilité du républicanisme et du multiculturalisme à partir de développements récents du modèle républicain.

Enfin, les deux coprésidents partagent leurs réflexions respectives. Dans un texte mêlant divers ordres de réflexion, Gérard Bouchard dresse un bilan à la fois positif et négatif. Il dénonce à son tour l'inaction politique et revient sur la notion d'interculturalisme qu'il illustre par l'image du tournesol. Il exprime enfin deux regrets par rapport à l'expérience de la Commission. Le premier se rapporte à nouveau à l'inaction politique : à cet égard, il juge que la Commission fait l'effet

## Dix ans plus tard suite de la page 11

d'«une grande occasion ratée» (p. 326). Le second résultat de la fausse perception qu'ont fait naître les forums organisés par la Commission : plutôt que de retenir la qualité essentiellement démocratique des propos qui y furent tenus, on n'a épinglé que quelques interventions étourdies, ce qui a contribué à une perception négative de l'ensemble de l'exercice.

Charles Taylor offre un texte plus spéculatif. Il concorde avec plusieurs auteurs de ce livre : on a assisté depuis dix ans autant à des progrès qu'à des reculs considérables. La lutte contre l'exclusion crée une tension entre la nécessité d'une haute cohésion sociale et l'accueil de la diversité dans tous ses aspects (exogène et endogène). Le défi est de parvenir à articuler inclusion et cohésion. Sur la question de la laïcité, Taylor affirme préférer désormais l'expression «laïcité de reconnaissance» à celle de «laïcité ouverte». Il semble mieux apprécier le principe de la laïcité française comme corrélat d'un espace public commun. Le républicanisme ne serait pas, comme on l'affirme, l'adversaire du multiculturalisme et de l'interculturalisme, mais sa conséquence même. Il distingue deux notions de laïcité, l'une proprement religieuse et l'autre axée sur la diversité des convictions fondamentales, conception qui est celle de la laïcité ouverte. Taylor affirme qu'il comprend la légitimité de la conception française de la laïcité en raison de l'histoire du Québec. Mais il estime du même coup qu'il est temps de dépasser les luttes anticléricales pour accueillir adéquatement la diversité nouvelle qui caractérise nos sociétés. Ainsi, le problème n'est plus celui de limiter l'autorité religieuse, mais de faire face au danger de l'exclusion. Par ailleurs, Taylor semble désormais plus sensible à la dimension historique du problème, lorsqu'il propose d'inscrire l'idée de l'interculturalisme dans la longue durée, à l'intérieur d'un récit qui reste à écrire.

Dans l'ensemble, comme si souvent dans les affaires humaines, le bilan de la commission Bouchard-Taylor et de la décennie qui l'a suivie laisse un constat mitigé, en demi-teintes : ni échec total, ni succès complet. Décidément, ici comme ailleurs, l'histoire n'avance pas en ligne droite. On a le sentiment que sa réception a davantage animé les chercheurs et les universitaires que les politiques. Beaucoup de travaux savants, peu d'action politique, pourrait-on dire. On se défend mal par ailleurs d'un sentiment d'éclatement, comme si on n'avait pas encore trouvé un cadre suffisamment vaste, capable de situer l'ensemble de la problématique de manière englobante et unificatrice.

À l'image de l'ensemble du débat sur les accommodements raisonnables, ce livre n'approfondit pas suffisamment certaines

questions fondamentales. Une réflexion approfondie sur l'accueil des nouveaux arrivants semble manquer, qui permettrait d'en surmonter une vision souvent trop idéaliste. On privilégie une approche unilatérale, ou unidirectionnelle, de l'accueil qui tend à réduire les difficultés éprouvées par tout un pan de la population à la peur ou au refus de l'autre, alors qu'il s'agit plutôt d'une difficulté objective irréductible à une simple question morale.

**Dans l'ensemble, comme si souvent dans les affaires humaines, le bilan de la commission Bouchard-Taylor et de la décennie qui l'a suivie laisse un constat mitigé, en demi-teintes : ni échec total, ni succès complet. [...] On a le sentiment que sa réception a davantage animé les chercheurs et les universitaires que les politiques. Beaucoup de travaux savants, peu d'action politique, pourrait-on dire. On se défend mal par ailleurs d'un sentiment d'éclatement, comme si on n'avait pas encore trouvé un cadre suffisamment vaste, capable de situer l'ensemble de la problématique de manière englobante et unificatrice.**

Or c'est bien là que pour beaucoup le bât blesse : on a l'impression que le fardeau de l'accueil n'est pas partagé, qu'il revient entièrement aux accueillants, alors qu'on demande d'accepter sans condition le nouvel arrivant. N'y aurait-il pas là au contraire la juste perception qu'il ne peut y avoir d'accueil authentique que si les deux parties acceptent d'évoluer vers une tierce position ? L'accueil, dans cette perspective, deviendrait une construction commune où chaque partie devrait renoncer à tenir pour absolue sa position de départ. Une telle démarche suppose que l'on différencie l'idéal du possible, et que l'on sache temporaliser les possibles en distinguant entre le possible comme tel et le possible actuel. Il s'agit de penser l'articulation de l'éthique et du politique, dans une réflexion alliant devoir et prudence. Une telle démarche implique bien entendu une véritable politique axée sur une vision d'avenir. L'accueil de l'autre s'impose comme un idéal régulateur qu'il faut pouvoir incarner concrètement, dans une tension constante entre l'impératif et le souhaitable, la normativité éthique et le raisonnable.

Le religieux pose lui aussi une question fondamentale. Si l'on s'en tient à la position de Taylor, que l'on peut considérer comme paradigmatique, il est légitime de se demander si elle ne minore pas la dimension religieuse de la question. L'exigence

d'accueil semble reléguer au second plan la question religieuse jugée dépassée. La notion de laïcité est réduite à la simple question de la séparation de l'Église et de l'État désormais acquise comme fait indépassable. Mais c'est là restreindre le sens de la laïcité : celle-ci est une posture globale à l'égard du religieux et, à cet égard, l'équivalent du *secularism* anglais. Elle signifie au fond l'idée que la société ne se conçoit plus de manière religieuse, c'est-à-dire comme ordonnée par le religieux au sens d'un principe fondamental d'organisation politico-social.

Or, c'est précisément cette «sortie du religieux» que des cultures immigrantes semblent ignorer et même vouloir contester ouvertement. Il s'ensuit une opposition frontale entre des conceptions du monde foncièrement opposées. De plus, dans le contexte d'aujourd'hui, où le conservatisme prime, il n'est pas exclu que cherchent à se faire valoir des positions sur le religieux contraires aux acquis modernes. Il n'est pas assuré que toutes les consciences religieuses aient définitivement rompu avec tout fantasme d'inspiration peu ou prou théocratique. Ne risque-t-on pas ainsi, au prix d'une accentuation unilatérale sur la nécessité de l'accueil, d'oblitérer l'éthos foncièrement sécularisé de notre société qui n'exclut pas le religieux, mais en fait une dimension seconde ?

Il importe de réfléchir sur le sens du destin historique de l'Occident dans lequel s'inscrit la société québécoise afin d'être au clair sur les modalités publiques du religieux qui sont recevables, compte tenu de l'évolution historique de notre société. Un enjeu de civilisation se précise alors : comment accueillir la nouveauté historique qui s'impose à nous sans pour autant brader les acquis de plusieurs siècles de réflexion et de luttes ? La question de fond est peut-être celle qui s'interroge sur ce qui doit primer, ou la primauté du principe laïque comme principe organisateur des sociétés ou le principe d'un accueil à ce point inconditionnel qu'il accepte de relativiser la laïcité. Et cette question en appelle une troisième : quelles sont les limites légitimes de la liberté religieuse ?

Quel est le prix de la reconnaissance de l'autre ? Bouchard-Taylor, assurément, n'est qu'une étape sur le parcours long et ardu des sociétés actuelles dans leur quête pour s'égaliser aux exigences profondes qui les portent. Un jalon qui aura eu, et a toujours, le mérite d'inviter à l'approfondissement d'une réflexion nécessaire, urgente autant qu'exigeante. La seule option est l'invention, car le chemin n'est pas tracé. ❖